

Les personnes âgées en Ile-de-France

Evolutions et perspectives de la prise en charge de la dépendance

À la demande de la Préfecture de région et du Conseil régional d'Ile-de-France, l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France a réuni les éléments nécessaires à une évaluation des besoins actuels et futurs de prise en charge de la dépendance des personnes âgées dans la région.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une réflexion régionale pour mieux répondre à l'augmentation attendue du nombre de personnes âgées dans la région.

Cette plaquette présente les principaux résultats de l'étude publiée simultanément.

599 000 Franciliens âgés de 75 ans ou plus en 2000, le double en 2030

Figure 1. Projections de population âgée de 60 ans ou plus en Ile-de-France entre 2000 et 2030

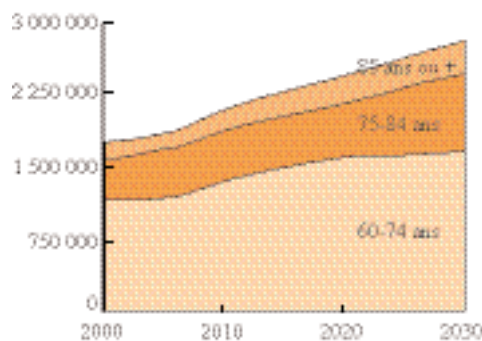
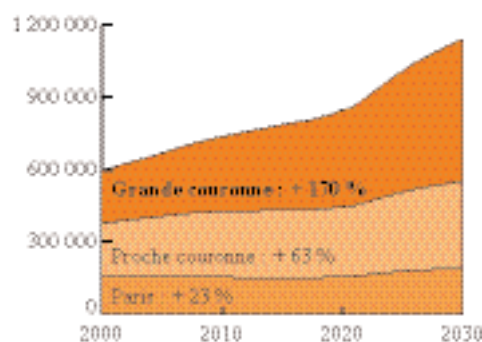


Figure 2. Projections de population âgée de 75 ans ou plus en Ile-de-France entre 2000 et 2030



Source : INSEE - projections départementales de population de 2000 à 2030 selon les hypothèses ci-dessous.

- Fécondité : maintien de la fécondité régionale à son niveau de 1999 (1,8 enfants par femme en France métropolitaine, soit le niveau moyen observé depuis un quart de siècle).

- Mortalité : baisse de la mortalité au rythme observé au cours des 30 dernières années en France métropolitaine.

- Migrations : maintien des comportements migratoires moyens de la période 1982-1999.

Forte progression de la population âgée francilienne d'ici 2030 ...

Selon les projections de population de l'INSEE (hypothèses présentées ci-dessous), la population francilienne des moins de 60 ans devrait peu augmenter à l'horizon 2030.

En revanche, celle des 60 ans ou plus devrait augmenter de 60 % pour atteindre 2 805 000 personnes en 2030.

Celle de 75 ans ou plus, comme celle de 85 ans ou plus, pourrait quasiment doubler, pour atteindre respectivement 1 142 000 et 346 000 personnes.

... accompagnée d'une profonde modification de sa répartition géographique au profit des départements de grande couronne.

En 2000, 36,5 % des Franciliens de 75 ans ou plus vivent en grande couronne.

Avec une progression de 170 % de sa population âgée de 75 ans ou plus entre 2000 et 2030, la grande couronne rassemblerait plus de la moitié (51 %) des Franciliens de 75 ans ou plus en 2030.

A l'inverse, la population des Parisiens âgés de 75 ans ou plus devrait connaître une relative stabilité : + 23 % en trente ans.

Quant aux départements de proche couronne, leur population de 75 ans ou plus devrait connaître une progression intermédiaire : + 63 % d'ici 2030.

Pour déterminer les équipements et services nécessaires à la prise en charge de la dépendance des personnes âgées dans les trente prochaines années, l'ORS a appliqué, aux projections démographiques régionales, trois scénarios de baisse de la dépendance.*

Rappelons, au préalable, que l'évaluation de la dépendance à long terme reste soumise à des incertitudes liées notamment au développement de certaines pathologies psychiques, telle la maladie d'Alzheimer.

89 000 Franciliens de 75 ans ou plus dépendants¹ en 2000, 121 000 en 2030

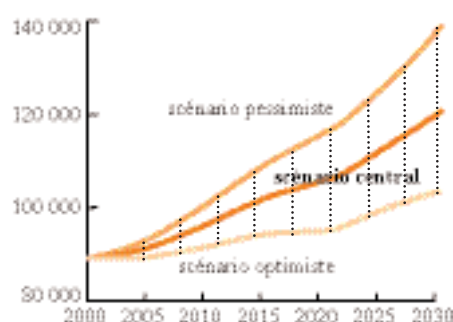
Progression de 35 % du nombre de personnes âgées dépendantes de 75 ans ou plus entre 2000 et 2030 en Ile-de-France

Une exploitation de l'enquête HID* permet d'estimer qu'en 2000, 118 000 Franciliens âgés de 60 ans ou plus sont dépendants. Les trois-quarts (89 000) sont âgés de 75 ans ou plus.

Selon trois scénarios de baisse plus ou moins marquée de la dépendance retenus pour l'avenir, le nombre de personnes âgées dépendantes de 60 ans ou plus serait compris entre 133 000 et 169 000 en 2030 et celui des 75 ans ou plus entre 103 000 et 139 000 (figure 3).

Dans le scénario central, 121 000 personnes de 75 ans ou plus seraient dépendantes en 2030 et cette hausse serait uniquement due à la progression des plus âgés : les 80 ans ou plus.

Figure 3. Projections du nombre de Franciliens dépendants de 75 ans ou plus selon trois scénarios, entre 2000 et 2030



Sources : INSEE - enquêtes HID 1998 et 1999 et projections démographiques 2003, BONTOUT O., COLIN C., KERJOSSE R., "Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040" in DREES, Etudes et résultats, n°160, février 2002. Exploitation ORS Ile-de-France.

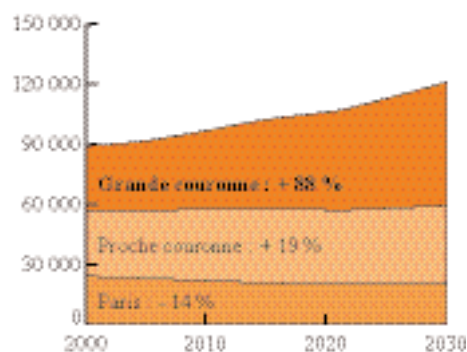
Forte hausse en périphérie, baisse à Paris

L'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes de 75 ans ou plus ne va pas être homogène au sein de la région (figure 4).

Selon le scénario central, en effet, cette population connaîtrait :

- une **baisse de 14 % dans Paris**, où le nombre de personnes dépendantes de 75 ans ou plus pourrait passer au-dessous des 20 000 un peu avant 2020 ;
- une **hausse de 19 % en proche couronne**, où le nombre de personnes dépendantes de 75 ans ou plus devrait s'accroître de 200 environ par an ;
- une **hausse de 88 % en grande couronne**, modérée jusqu'en 2005, puis s'accéléralant (près de 30 000 personnes dépendantes de 75 ans ou plus supplémentaires en trente ans).

Figure 4. Projections du nombre de Franciliens dépendants de 75 ans ou plus entre 2000 et 2030 (scénario central)



Sources : INSEE - enquêtes HID 1998 et 1999 et projections démographiques 2003, BONTOUT O., COLIN C., KERJOSSE R., "Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040" in DREES, Etudes et résultats, n°160, février 2002. Exploitation du scénario central par l'ORS Ile-de-France.

Quelle offre régionale pour les personnes âgées dépendantes en 2030 ?

En 2001, l'offre régionale de prise en charge de la dépendance des personnes âgées s'appuie sur les places médicalisées, réparties entre :

- d'une part, l'ensemble des places disponibles en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD),
- d'autre part, les sections de cure médicale des maisons de retraite et des logements-foyers, l'ensemble des places des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les lits des services de soins de longue durée.

Tous dispositifs de prise en charge de la dépendance des personnes âgées confondus, près de 40 000 places médicalisées sont recensées en Ile-de-France en 2001, soit un taux d'équipement régional de 448 places pour 1000 personnes dépendantes de 75 ans ou plus.

Entre 46 000 et 62 000 places médicalisées en 2030 pour maintenir l'offre régionale à son niveau actuel

Pour maintenir l'offre à son niveau actuel dans le cadre des trois scénarios de baisse plus ou moins marquée de la dépendance envisagés précédemment, la région devrait disposer de 6 000 à 22 000 places médicalisées supplémentaires en 2030, ce qui suppose une **croissance annuelle comprise entre 0,5 % et 1,5 % pendant trente ans** (figure 5).

C'est le minimum pour maintenir l'offre globale (à domicile et en établissement) à un niveau simplement comparable à celui d'aujourd'hui.

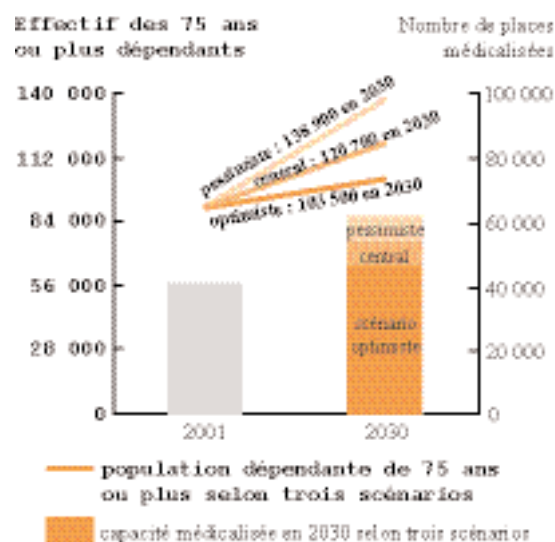
Lecture de la figure 5

En 2001, la région compte 89 552 personnes dépendantes de 75 ans ou plus et 39 967 places médicalisées.

En 2030, la région comptera, selon le scénario envisagé, entre 103 500 et 138 900 personnes dépendantes de 75 ans ou plus.

Pour maintenir l'offre à son niveau actuel, la région devrait alors disposer d'un nombre de places médicalisées compris entre 46 400 et 62 300 en 2030.

Figure 5. Maintien du taux d'équipement médicalisé régional à son niveau de 2001 selon trois scénarios d'évolution de la dépendance des personnes âgées



Sources : INSEE, CRAMIF, DRASSIF, ORS Ile-de-France.

Entre 56 000 et 76 000 places médicalisées en 2030 pour maintenir l'offre en établissements à son niveau actuel et doubler l'offre à domicile

Une autre hypothèse - plus volontariste - serait d'augmenter de façon significative l'offre régionale en services de soins infirmiers à domicile qui, selon tous les professionnels du secteur, est insuffisante, de sorte que le taux d'équipement régional en SSIAD double en trente ans, tout en maintenant le taux d'équipement en établissements d'hébergement médicalisés à son niveau actuel.

Pour atteindre cet objectif, et toujours dans le cadre des scénarios de baisse plus ou moins marquée de la dépendance envisagés, la région devrait disposer de 16 000 à 36 000 places médicalisées supplémentaires en 2030, dont 11 000 à 18 000 places en SSIAD, ce qui suppose une **croissance annuelle (places en SSIAD et places en établissements confondus) comprise entre 1,2 % et 2,2 % pendant trente ans**.

La prise en charge de la dépendance des personnes âgées au coeur de multiples réformes

Depuis 1997, le législateur tente d'encadrer la prise en charge de la dépendance des personnes âgées par :

- l'instauration d'une prestation unique (Prestation spécifique dépendance remplacée par l'Allocation personnalisée d'autonomie en 2002) destinée aux personnes âgées qui "ont besoin d'aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou qui nécessitent une surveillance régulière" ;
- une mise en cohérence des dispositifs avec cet objectif, tant à domicile, avec des mesures relatives à l'aide à domicile et à l'aide aux aidants, qu'en institution, avec la réforme de la tarification en vigueur entreprise dans les établissements qui accueillent des personnes âgées dépendantes.

Ces réformes se traduisent par :

- **une augmentation du nombre de demandes de prise en charge de la dépendance à domicile et en établissement** (depuis l'entrée en vigueur de l'Allocation personnalisée d'autonomie, le premier janvier 2002, le nombre de bénéficiaires d'une prise en charge au titre de leur dépendance a été multiplié par six en Ile-de-France²) ;

- **une augmentation de l'offre de prise en charge en établissement** avec la mise en place d'un seul type d'établissement, l'EHPAD, pour héberger les personnes âgées dépendantes (toute structure qui héberge des personnes âgées dépendantes doit signer une convention pluriannuelle avec son département et l'Etat³), qui a pour conséquence, notamment, d'étendre la capacité médicalisée à la totalité des places de l'établissement.

En résumé

D'ici 2030, la région Ile-de-France devrait connaître une progression importante de sa population âgée dépendante, localisée principalement en grande couronne. Le nombre de Franciliens âgés de 75 ans ou plus dans l'incapacité de réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne devrait être compris entre 103 000 et 139 000 en 2030, contre 89 000 aujourd'hui.

De plus, la montée en charge de l'APA, allocation personnalisée d'autonomie mise en place sur l'ensemble du territoire national, induit une augmentation du nombre de demandes de prise en charge à domicile comme en établissement⁴.

Face à ces évolutions, il importe à la région Ile-de-France d'adapter son offre de prise en charge de la dépendance.

Pour maintenir l'offre au niveau actuel, la région devrait disposer de 6 000 à 22 000 places

médicalisées supplémentaires en 2030.

Mais les professionnels du secteur, comme les personnes âgées et leur famille lorsqu'elles doivent mettre en œuvre un plan d'aide à domicile ou intégrer une maison de retraite adaptée à leurs besoins, se heurtent à l'insuffisance de l'offre régionale, notamment dans le centre de la région et notamment en services de soins infirmiers à domicile.

Dans un objectif de doublement de l'offre à domicile, la région devrait créer de 16 000 à 36 000 places médicalisées supplémentaires, dont 11 000 à 18 000 places en SSIAD.

Selon cette hypothèse - plus volontariste - le nombre de places médicalisées serait compris entre 56 000 et 76 000 en 2030 (places à domicile et places en établissement confondues), contre 40 000 aujourd'hui.

¹ Au sens de l'attribution de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : personnes classées dans les groupes iso-ressources (GIR) 1 à 4 de la grille AGGIR, grille nationale d'évaluation de la dépendance depuis 1997.

² Données DRASS Ile-de-France au 30 septembre 2002 pour cinq départements répondants.

³ Avant le 31 mai 2005 pour les maisons de retraite et les services de soins de longue durée, le 31 décembre 2006 pour les logements-foyers.

⁴ Cependant, des mesures pourraient remettre en cause l'attribution de l'APA, et donc le nombre de bénéficiaires. En effet, un projet de décret, dévoilé début 2003, prévoit de revoir à la baisse son montant à domicile. D'autres projets de loi relatifs à l'allongement du délai d'obtention de l'APA et au contrôle de son utilisation à domicile devraient suivre. De plus, le recours sur succession est envisagé.

(*) Pour réaliser cette étude, l'ORS s'est appuyé sur :

- les données issues du recensement de la population de 1999 à partir desquelles l'INSEE a construit des projections démographiques régionales et départementales pour les trente prochaines années ;

- les résultats de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance de l'INSEE à partir desquels la DREES du ministère de la Santé a évalué le nombre de personnes âgées dépendantes en France et a proposé trois scénarios d'évolution de ce nombre ; en accord avec ses auteurs, l'ORS a appliqué la même méthode à l'Ile-de-France ;

- les données issues des mini-fichiers des établissements d'hébergement que l'ORS réalise depuis 1979 ;

- les résultats de l'enquête effectuée par l'ORS en 2002 auprès des services d'aide à domicile et des services de soins infirmiers à domicile franciliens.